

Chavanod, le 12/05/2021

Objet: Application du règlement REACH n°1907/2006 du 18 décembre 2006 et de la Directive RoHS n°2011/65/EU du 8 juin 2011

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous informons par la présente que nous avons pris connaissance de nos obligations imposées par le règlement REACH et la directive RoHS.

Nous ne sommes ni fournisseur ni importateur de substance ou de préparation. Nous utilisons des produits pour réaliser nos activités et avons pris, par conséquent, contact avec nos fournisseurs pour nous assurer de la pérennité de nos approvisionnements.

Au sens du règlement REACH, nous sommes producteurs d'articles. Ces articles sont censés ne pas émettre, volontairement et même à titre accidentel, des substances ou effluents, et ne sont, par conséquent, pas sujet à enregistrement.

Suite aux différentes informations transmises par nos fournisseurs, nous pouvons donc vous assurer que les produits que nous vous fournissons ne contiennent pas de substances candidates à l'autorisation à plus de 0.1% masse/masse (selon la liste de janvier 2021).

Nous ne sommes pas fabricants d'équipements électriques et électroniques, par conséquent nous ne sommes pas soumis à la réglementation RoHS.

Nous prendrons, par conséquent, toutes les mesures nécessaires pour vous tenir informer des évolutions relatives à ces réglementations, et en particulier sur les substances candidates à l'autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Luc Teissier

TEISSIER TECHNIQUE

SAS au Capital de 1065 000 €

12 Rue Cassiopée - Parc Altaïs

74650 Chavanod - FRANCE

Tél. 0033(0)4.50.46.29.01 - Fax 0033(0)4.50.46.28.95

Siret 398 422 394 00021